

DEMANDEUR

GAEC LA PLUME
1, La Blinière
79150 SAINT MAURICE ETUSSON
Tel : 07.87.23.89.53

NOTE DE PRESENTATION
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE D'EXTENSION SOUS LE REGIME DE L'AUTORISATION

D'UN ELEVAGE AVICOLE AU LIEU DIT « LA REVERDIERE », COMMUNE DE SAINT MAURICE ETUSSON

Effectifs demandés :

Nomenclature	Rubrique	Capacité maximale demandée
ICPE	3660.a	130 900 Emplacements volailles



NOTE DE PRESENTATION DU PROJET : EXTENSION D'UN SITE AVICOLE EXISTANT

GAEC LA PLUME
1, La Blinière
79150 SAINT MAURICE ETUSSON

I. PRESENTATION

Le GAEC LA PLUME dont les associés sont messieurs Jean-Pierre et Benjamin BRUNET, est une exploitation existante depuis le 8 juillet 2016 mais il s'agit d'un changement de statut faisant suite à l'exploitation existante depuis 1987 de M.BRUNET Jean-Pierre puis de l'exploitation de Mme et M. BRUNET Jean-Pierre. Le GAEC a été créé avec l'installation de Benjamin, fils de Jean-Pierre.

Le GAEC exploite aujourd'hui un élevage de volailles de 6 bâtiments, répartis sur un trois sites d'élevage, « La Blinière », « La Réverdière » et « Le Retord », tous trois sur la commune de St Maurice Etusson.

Le siège de l'exploitation est « 1, La Blinière », commune de St Maurice Etusson.

Projet 2019 : les associés du GAEC ont pour projet de développer leur atelier avicole et ainsi de poursuivre le développement de leur exploitation. Ce projet nécessite la construction d'un nouveau bâtiment avicole de 1800 m² sur leur site d'élevage La Réverdière.

L'exploitation possède donc aujourd'hui trois sites d'élevage et une trentaine d'hectare de terres cultivée :

Site	Commune	Production et effectifs connus	Régime de classement
La Réverdière	St Maurice Etusson	57 000 animaux équivalents en volailles de chair	A
La Blinière	St Maurice Etusson	36 000 animaux équivalents en volailles de chair	E
Le Retord	St Maurice Etusson	25 000 animaux équivalents en volailles de chair	D

I.1. Le projet

Dans ce cadre, le projet nécessitera la construction d'un nouveau bâtiment sur l'un des sites d'élevage existant du GAEC : « La Réverdière ».

Ce site comprend déjà deux bâtiments avicoles et un hangar :

- B1 : composé de deux salles d'élevage, deux SAS et d'un hangar central. Les salles d'élevage font 550 m² et 480 m² utile et le hangar a une surface de 165 m², il sert au stockage de matériel et équipement des bâtiments avicoles.

- B2 : 1200 m² utile

- hangar de stockage paille et stockage bois, pour une capacité de 830 m³.

Avec la construction du nouveau bâtiment B3 de 1800 m² utile, la surface totale d'élevage sur le site après projet sera de 4030 m².

Le GAEC LA PLUME est autorisé pour 57 000 animaux-équivalents volailles.

Le projet comprend deux points :

1. évolution de la production dans les bâtiments existants : demander une augmentation du nombre d'emplacements autorisés par rapport à la situation actuelle pour pouvoir produire 50 000 cailles dans la salle d'élevage existante se situant à distance réglementaire des tiers, avec une production pour les autres lots de poulets, dindes ou pintades dans les bâtiments existants (aucune d'augmentation d'effectifs dans les bâtiments existants à moins de 100 m des tiers).

En terme d'emplacements, la situation ou l'effectif sera maximum dans les bâtiments existants correspondra à 89 500 emplacements, avec 39 500 poulets standards et 50 000 cailles.

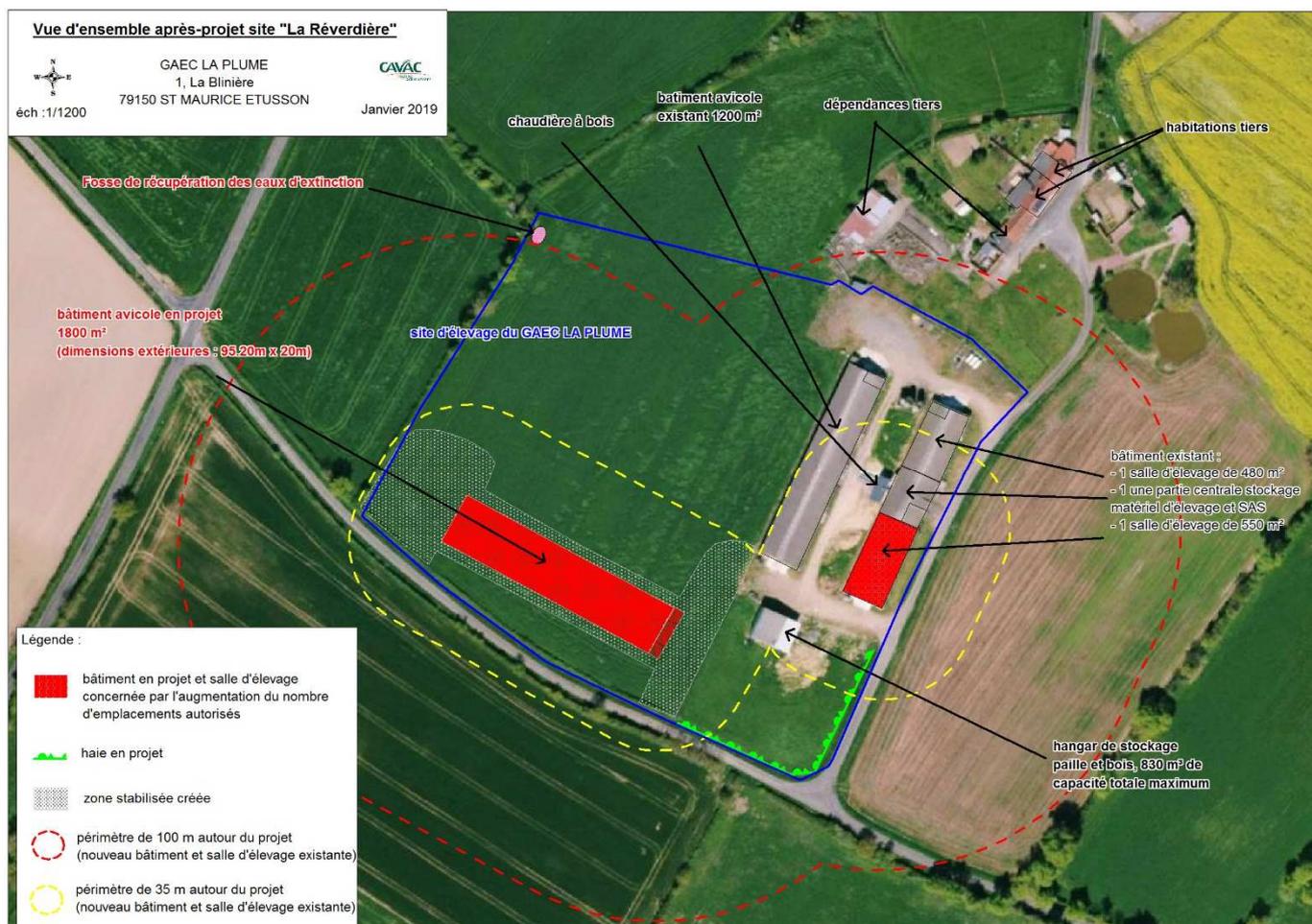
2. construction d'un nouveau bâtiment de 1800 m², B3, pour une alternance de production de poulets et de dindes. Après projet, le nombre d'emplacements maximum sur le site d'élevage en présence simultanée correspondra à ces différentes situations :

- production de poulets dans le nouveau bâtiment : une densité de 23 poulets/m², soit pour une surface totale d'élevage sur le site de 4030 m² en prenant en compte la situation la plus contraignante en fonction de la nomenclature ICPE : 130 900 emplacements en présence simultanée avec 89 500 emplacements dans les bâtiments existants et 41 400 emplacements dans le nouveau bâtiment.

- production de dindes dans le nouveau bâtiment : une densité de 7.5 dindes/m², soit pour une surface d'élevage après projet de 4030 m² en prenant en compte la situation la plus contraignante en fonction de la nomenclature ICPE : 103 000 emplacements en présence simultanée avec 89 500 emplacements dans les bâtiments existants (poulets et cailles) et 13 500 emplacements dans le nouveau bâtiment.

Le nombre d'emplacements pris en compte dans la demande est 130 900 emplacements volailles car cela correspondant à la situation la plus contraignante en terme de nomenclature ICPE.

Ci-dessous le site d'élevage après-projet :



I.2. Localisation

Le site d'élevage concerné par le projet, "La Réverdière", est localisé sur la commune de St Maurice Etusson, au Nord du département des Deux-Sèvres.

Ce site se trouve sur la commune de St Maurice Etusson au lieu-dit « La Réverdière », au Nord Est du bourg de St Maurice Etusson, à 700 ml de ce dernier.

Le projet est également à 7 kml d'Argentonnay et 12 kml de Nueil les Aubiers.

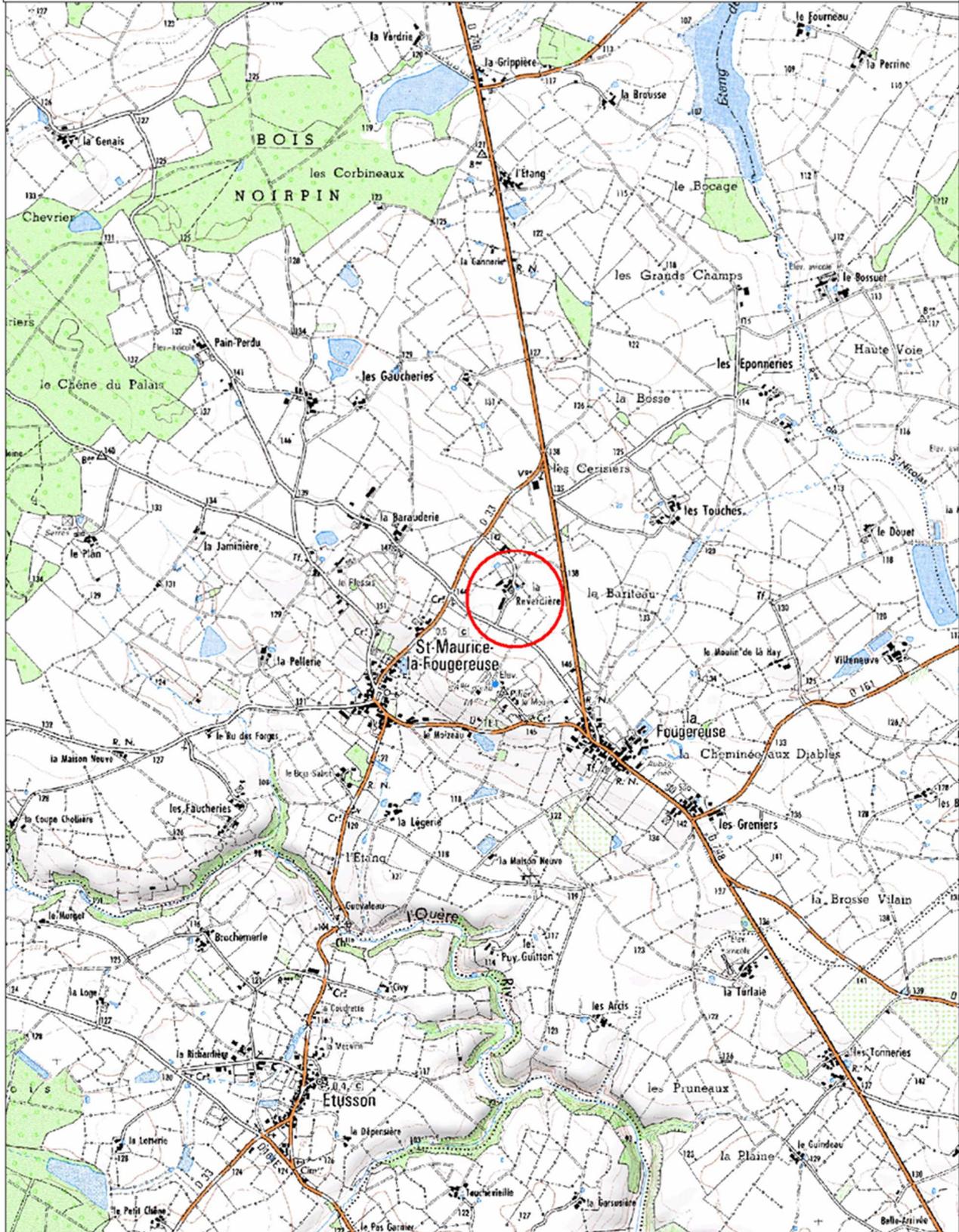
Le projet concerné par cette demande d'autorisation d'exploiter se situe sur le site d'exploitation « La Réverdière », sur la parcelle cadastrée n°828, section G.

PLAN DE SITUATION DU SITE D'ELEVAGE "LA REVERDIERE"



GAEC LA PLUME
1 La Bliinière
79150 ST MAURICE ETUSSON

Ech : 1/25 000 ème
Janvier 2019



I.3. Motivation

Ce projet est motivé par le souhait des associés du GAEC LA PLUME de poursuivre le développement de leur activité d'élevage de volailles en augmentant leur capacité de production et de répondre ainsi à la demande de production afin d'assurer l'avenir de l'exploitation.

Le projet consiste en l'augmentation du nombre d'emplacements autorisés dans l'un des bâtiments existants, pour permettre une production de cailles dans une salle d'élevage située à distance réglementaire des tiers, mais également en la construction d'un bâtiment volailles, d'une surface de 1800 m² (B3).

Le site « La Réverdière » présente toutes les caractéristiques favorables à l'implantation de la future installation :

- une situation en secteur agricole
- un site d'élevage déjà existant
- des réseaux d'alimentation en eau et électricité déjà présents,
- possibilité de construire les nouveaux bâtiments dans une logique de site d'élevage, à proximité du bâtiment existant, sur une zone déjà stabilisée et à distance réglementaire des tiers et points d'eau.

Une construction sur l'un des deux autres sites d'élevage n'est pas possible, les distances réglementaires à respecter vis-à-vis des tiers ne permettrait pas l'implantation d'un nouveau bâtiment à proximité des existants, en utilisant les accès et réseaux existants.

De plus, l'habitation de l'un des deux associés, Benjamin Brunet, se situe sur un hameau voisin, « Grasse », à 200 m du site La Réverdière. Sa proximité permettra une meilleure surveillance du bâtiment et une intervention rapide en cas de problème.

II. LE PROJET

II.1. Les effectifs animaux et la réglementation

Avec les effectifs demandés, une procédure d'autorisation sera nécessaire :

FIGURE 2: NOMENCLATURE DE L'INSTALLATION CONCERNEE PAR LE PROJET ET DES ANNEXES PRESENTES SUR LE SITE LA VILLETIERE :

Rubrique ICPE concernée	Exploitation soumise à autorisation au titre des ICPE pour :
3660 a) Volailles :	130 900 emplacements

Site	Rubrique	Caractéristique de l'activité	Nombre de structure	Capacité totale	Régime de classement
La Réverdière	3660.a	Volailles	3	130 900 emplacements	A
	2160	Stockage grain	8	149 m ³	NC
	4718	Stockage des gaz inflammables liquéfiés	4	9.05 T	D
	1432	Stockage de fuel	1	1500 L	NC
	2910	Chaudière au bois	1	550 KW	NC

A : Autorisation

D : Déclaration

NC : non concerné (en dessous des seuils de déclaration ICPE)

Après projet, le site de « La Réverdière » sera classé dans la rubrique 3660.a « élevage intensif de volailles de plus de 40 000 emplacements », avec autorisation d'exploiter pour 130 900 emplacements volailles. Elle devra donc se conformer à la directive IED.

Cet effectif correspond à la situation la plus contraignante en termes de nombre d'emplacements en présence simultanée sur le site.

Le rayon géographique concerné par cette enquête est déterminé de la manière suivante :
Sont concernées toutes les communes dont le territoire se trouve dans un cercle de rayon de 3km de rayon autour des limites des futurs bâtiments volailles en projet ainsi que toutes les communes comportant des terres recevant les effluents produits dans ces bâtiments.

Dans le cadre du projet du GACE LA PLUME, elle s'étend sur le territoire de 5 communes : Saint Maurice Etusson, Argentonay, Genneton, Cléré sur Layon, Lys sur Layon.

Le site sera également soumis à déclaration au titre des ICPE pour :

- le stockage de gaz : 9.05 T de stockage maximal

II.2. Fonctionnement du site d'élevage de La Réverdière

LES BATIMENTS

Après projet, le site d'élevage « La Réverdière » comprendra 3 bâtiments avicoles et un hangar de stockage foin et fourrage (litière) :

- B1 : composé de deux salles d'élevage de 550 m² et 480 m² : bâtiment existant
- B2 : 1200 m² : bâtiment existant
- B3 : 1800 m² : bâtiment en projet
- hangar de stockage d'une capacité de 830 m³

Après-projet, la surface totale d'élevage sera de 4030 m².

Le projet nécessite un permis de construire pour le bâtiment en projet.

LES ANNEXES

Une chaudière à bois permet de chauffer les deux bâtiments d'élevage existants. Sa puissance est de 550 KW, elle n'est donc pas soumise à la nomenclature des ICPE, elle n'entre pas dans la rubrique 2910 de la nomenclature des ICPE.

Il s'agit d'une chaudière à plaquette de bois (pas de gaz), elle est contrôlée par régulation indépendante, qui est relié à l'alarme.

Au niveau des moyens de prévention et de sécurité en cas d'incendie, il y a deux systèmes de sécurité :
- la chaudière possède 2 vis d'alimentation en bois avec petite trémie coupe-feu pour éviter la remonté du feu du foyer vers la trémie.

- la vis allant au foyer de combustion est raccordée à une alimentation en eau via un springler, ceux qui permet d'inonder le foyer et la vis d'alimentation en cas de remonté de feu.

Trois cuves à gaz sont présentent sur le site et étaient utilisées avant la mise en service de la chaudière au bois. Elles restent disponibles pour les deux bâtiments existants en cas de nécessité.

Seul le bâtiment en projet sera chauffé au gaz, alimenté par une cuve de 3.2T.

Dans la situation avant-projet, il n'y a aucun stockage de fuel sur le site La Réverdière. Il se fait sur le site « La Blinière ». Un groupe électrogène est monté sur le tracteur et amené sur le site en cas de coupure d'électricité.

Dans le cadre du projet, un groupe électrogène automatique sera mis en place, avec un réservoir intégré, sans cuve à fuel (autonomie de 12 heures). L'installation d'une cuve à fuel est prévue, d'une capacité de 1500 L, sa cuve est double paroi. Cette cuve se trouvera dans un local technique ou elle seule sera présent, à proximité des compteurs EDF et eau.

Ce groupe électrogène ne servira qu'en cas de panne de l'alimentation électrique. Son utilisation sera donc ponctuelle et occasionnelle.

Le projet nécessite l'installation de 3 silos aériens supplémentaires pour le stockage des aliments de 20 m³ chacun. Le stockage d'aliment sur le site d'élevage s'élève donc à 149 m³ en comptant les 5 silos déjà présents.

Le fumier est évacué directement à la sortie des bâtiments à la fin de chaque bande. Il est stocké en bout de champ par les préteurs de terre (sur les terres réceptrices) ou épandu directement.

L'ELEVAGE

Le GAEC LA PLUME est spécialisé dans l'élevage de volailles, élevés en bâtiment en total claustration (poulets, dindes, pintades), selon la diversification de la production demandée par le groupement. La production de volailles est planifiée suivant les demandes du groupement.

Sur le site La Réverdière, le B1 produit des poulets ou des pintades, et le B2 produit des poulets ou des dindes uniquement.

Dans le cadre du projet, une alternance de production de poulets et de dindes est prévue dans le nouveau bâtiment B3.

Une demande d'augmentation des emplacements autorisés dans les bâtiments existants est également demandée, afin de pouvoir produire des cailles dans l'une des salles d'élevage du bâtiment B1, celle se situant à plus de 100 m des habitations tiers.

La conduite d'élevage ne sera pas modifiée, les volailles sont élevées en total claustration, sur litière de paille.

Les modes de ventilation et de chauffage ne seront pas modifiés. L'alimentation en eau sera réalisée à partir du réseau d'adduction en eau potable pour tous les bâtiments.

L'EAU

Dans le cadre de son fonctionnement futur, l'exploitation sera approvisionnée en eau par le réseau public uniquement (Val de Loire).

La quantité d'eau prélevée sur le réseau public correspondra à 4440 m³/ an pour l'abreuvement et 265 m³ /an pour le lavage, soit 4705 m³/an au total.

LA CONDUITE

La conduite d'élevage ne sera pas modifiée, les volailles sont élevées en total claustration, sur litière de paille. La litière utilisée est produite par les cultures de céréales de l'exploitation et achetée.

III. GESTION DES EFFLUENTS

III.1. Présentation des types d'effluents produits

Le GAEC LA PLUME possède 3 plans d'épandage distincts, un par site d'élevage. Le plan d'épandage correspondant au site de La Réverdière comprend uniquement des terres mises à disposition par deux exploitations voisines : le GAEC LES CIGOGNES et le GAEC LA BARAUDERIE.

En effet, le GAEC possède 31.70 ha de terres agricoles qui sont exploitées (cultures ou prairies) et sont utilisés pour l'épandage des effluents produits par un autre site d'élevage du GAEC LA PLUME (site le Retord).

Le fumier de volailles produit par l'élevage du site La Réverdière sera exporté vers 2 exploitations voisines. Les surfaces de ces deux exploitations sont les suivantes :

	SAU :	Surface épandable :
GAEC LA BARAUDERIE	326.30 ha	283.94 ha
GAEC LES CIGOGNES	188.98 ha	166.34 ha

III.2. Le stockage des effluents

Le fumier de volailles sera exporté vers chacun des prêteurs de terre directement en sortie de bâtiment, il sera ensuite stocké en bout de champ par les prêteurs de terres, sur leurs parcelles.

Les eaux de lavage du bâtiment en projet et des bâtiments existants seront intégrées au fumier car il s'agit d'un bâtiment sur sol en terre battue, tout comme les bâtiments existants, le lavage se fera avant évacuation du fumier.

A noter qu'une fosse de récupération des eaux de lavage est prévue dans le cadre du projet pour pouvoir stocker les eaux de lavage si le sol du bâtiment est bétonné par la suite comme prévu. Les canalisations vont également être passées et un trottoir d'1 mètre sera réalisé dans le bâtiment pour prévoir la récupération des eaux de lavage lorsque que le sol sera bétonné.

Il s'agira d'une fosse géomembrane, étanche. Lorsque la fosse sera pleine, elles seront pompées puis épandues sur les terres du GAEC LA PLUME, elles ne seront en aucun cas déversées dans le milieu.

Le fumier produit sera stocké au champ par les prêteurs de terre, il s'agira de fumier non susceptible d'écoulement. Pour le stockage de ce produit au champ, les prêteurs de terre respecteront les conditions de stockage réglementaires.

III.3. L'épandage

L'exploitation possède 31.51 ha de Surface Agricole Utile dont 30.74 ha de terres épandables pour valoriser les effluents produits sur l'exploitation. Cette surface reçoit les effluents produits sur un autre site d'élevage du GAEC LA PLUME, le site Le Retord. Elle ne suffit pas pour épandre en plus les effluents produits sur le site La Réverdière. La totalité des effluents produits sur La Réverdière sera donc exportée vers les terres de deux prêteurs de terre : le GAEC LA BARAUDERIE et le GAEC LES CIGOGNES.

Les quantités d'azote et de phosphore produites sur le site d'élevage de La Réverdière seront de 18936 unités d'azote et de 12548 unités de phosphore dans la situation de production la plus contraignante. Cela représente 653 T de fumier de volailles par an au maximum (avec N=29, norme COMIFER).

Les conventions d'exports sont donc établies avec un export annuel de de 363 T de fumier de volailles vers le GAEC LA BAURAUDERIE, et 290 T vers le GAEC LES CIGOGNES. Ces deux exploitations respectent avec ces quantités de fumier reçues le seuil réglementaire de la pression en azote (170 kgN/ha de SAU) et l'équilibre de la fertilisation en azote et en phosphore.

IV. ENVIRONNEMENT

IV.1. La faune et la flore

Recensement des espaces protégés dans l'environnement du projet :

Zonage des milieux naturels reconnus	Distance Zone/projet	Code	Dénomination
ZNIEFF de type I (à moins de 5 km)	1.9 kml du projet En bordure du parcellaire	540015619	Bois d'Anjou
	2.2 kml du projet 0.9 kml du parcellaire	540014424	Etang du Repenou
	2.5 kml du projet En bordure du parcellaire	520004465	Etang de Beaurepaire
	2.5 kml du projet En bordure du parcellaire	540015622	Bois de Beaurepaire
	2.5 kml du projet 1.3 kml du parcellaire	540004424	Vallée de l'Argenton et de L'Ouere
	2.6 kml du projet 0.3 kml du parcellaire	540014423	Etang de la Gripière
	3.3 kml du projet 2.4 kml du parcellaire	540014423	Bois de la maisonette
	3.3 kml du projet 1.5 kml du parcellaire	520012922	Carrière de viole et coteaux voisins
	4.1 kml du projet 3.5 kml du parcellaire	540015625	Bois de la Couarde
	5.9 kml du projet 0.9 kml du parcellaire	540014425	Etang de Maumusson
	9.7 kml du projet 5.9 kml du parcellaire	520004462	Etang de la Thibaudière
ZNIEFF de type II (à moins de 5 km)	2.5 kml du projet 1.3 kml du parcellaire	540007613	Vallée de l'Argenton et de L'Ouere
	4.0 kml du projet 12.0 kml du parcellaire	520004464	Massif forestier de Nuaille-Chanteloup
Arrêté préfectoral de protection du biotope	35.3 kml du projet 27.4 kml du parcellaire	FR3800450	Marais de Distré

Réserves Naturelles Protégées	19.6 kml du projet	RNN104/FR3600130	Réserve Naturelle Torcien
ZICO	37.3 kml du projet	00097 – PL 11	Vallée de la Loire de Nantes à Montsoreau
Natura 2000 (à moins de 20 km)	2.9 kml du projet 1.8 kml du parcellaire	FR5400439 (SIC)	Vallée de l'Argenton
	23.5 kml du projet 15.7 kml du parcellaire	FR5202001 (SIC)	La cave Billard (Puy Notre Dame)

Le projet et le parcellaire épanachable ne se superpose à aucun de ces périmètres. Certaines parcelles se situent en bordure du Bois d'Anjou, de l'Etang de la Grippièrre, de l'Etang de Beaurepaire et du Bois de Beaurepaire. Une parcelle se situe superpose au périmètre du Bois de Beaurepaire (ilot 33 du GAEC LA BARAUDERIE), mais celle-ci est en prairie permanente et ne reçoit aucun effluent, elle n'est pas épanachue.

Conformément au SDAGE Loire Bretagne (2009-2015), les documents d'urbanisme doivent désormais intégrer les zones humides.

L'inventaire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique a été réalisé conformément aux modalités validées par le CLE du SAGE Thouet, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1^{er} octobre 2009.

A l'échelle du site d'élevage, aucune zone humide n'a été recensée sur l'emprise du bâtiment en projet.

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter, une étude zone humide avec sondage a été réalisée à l'emplacement sur l'emprise du futur bâtiment.

Les résultats cette étude ont révélés que le futur bâtiment ne se superposait à aucune zone humide selon le référentiel de l'arrêté du 1er octobre 2009.

IV.2. Les sols

Le parcellaire épanachable a fait l'objet d'une étude agro-pédologique afin de déterminer l'aptitude des sols à l'épanachage. Il apparaît que les sols de l'exploitation sont essentiellement limoneux.

La plupart sont sains, ils restent filtrants et sont saturés en eaux moins de deux mois par an, on les considère comme peu hydromorphes. Certaines parcelles sont plus hydromorphes, notamment sur le parcellaire du GAEC LES CIGOGNES, ces parcelles sont conservées en prairies permanentes, non épanachues. Ces parcelles ont été classées en aptitude 1.

Les sols sont semi profonds, de l'ordre de 90 à 120 cm généralement. Ils sont assez riches en matière organique, cela permet de capter les éléments fertilisants et limiter le lessivage.

Certaines parcelles ont une pente importante, également dans le parcellaire du GAEC LES CIGOGNES, les parcelles ayant des pentes de plus de 7 % ont été classées en aptitude 0, exclues de l'épanachage. Il s'agit également de parcelles conservées en prairies permanentes.

Après étude de l'aptitude des sols à l'épanachage, la Surface Potentiellement Epanachable totale des deux exploitations regroupées (surface à disposition pour l'épanachage des effluents produits par le GAEC LA PLUME sur le site La réverdière) est donc de 444.55 ha au lieu de 450.28 ha.

IV.3. L'eau

Le site de La Réverdière se situe dans le bassin versant du Layon-Aubance, sous bassin Layon Amont. Le parcellaire épanachable se situe sur 2 bassins versants :

- Bassin versant du Layon Aubance
- bassin versant du Thouet

Au niveau des SAGEs, il en est de même, le site d'élevage se situe sur le territoire du SAGE Layon Aubance Louets mais le parcellaire épanachable se situe dans le périmètre de deux SAGEs :

- SAGE Layon Aubance Louets
- SAGE du Thouet

Le territoire du SAGE comprend la masse d'eau souterraine FRGG024 « Bassin Versant du Layon Aubance », sur laquelle se situe le site d'élevage « La Réverdière » ainsi qu'une partie du parcellaire épanachable.

L'autre partie du parcellaire se situe sur la masse d'eau voisine : celle du « Bassin Versant du Thouet », FRGG032.

Le projet est positionné sur la masse d'eau superficielle du Layon Amont de « Le Layon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Lys », code FRGR0526.

Le projet ne se situe dans aucun bassin versant eau potable. Les deux plus proches sont les suivants :

- bassin Ribou Verdon
- bassin du captage du Le Langeron

Le site d'élevage se situe à plus de 23 km du périmètre de protection du captage Le Longeron.

Le projet n'aura pas d'incidence sur ces bassins de captage.

IV.4. L'environnement humain

Les bâtiments d'élevage du site "La Réverdière" sont situés à l'Ouest des habitations, à moins de 100 m pour les bâtiments existants et à 200 m pour le projet.

La production de cailles se fera dans la salle de 550 m² du bâtiment B1 existant, elle est située à 125 m des habitations tiers les plus proches, elle se trouve à distance réglementaire.

Le hameau de « La Réverdière » se situe à l'écart des autres hameaux, à plus de 285 m des premières habitations du bourg de Saint Maurice la Fougereuse.

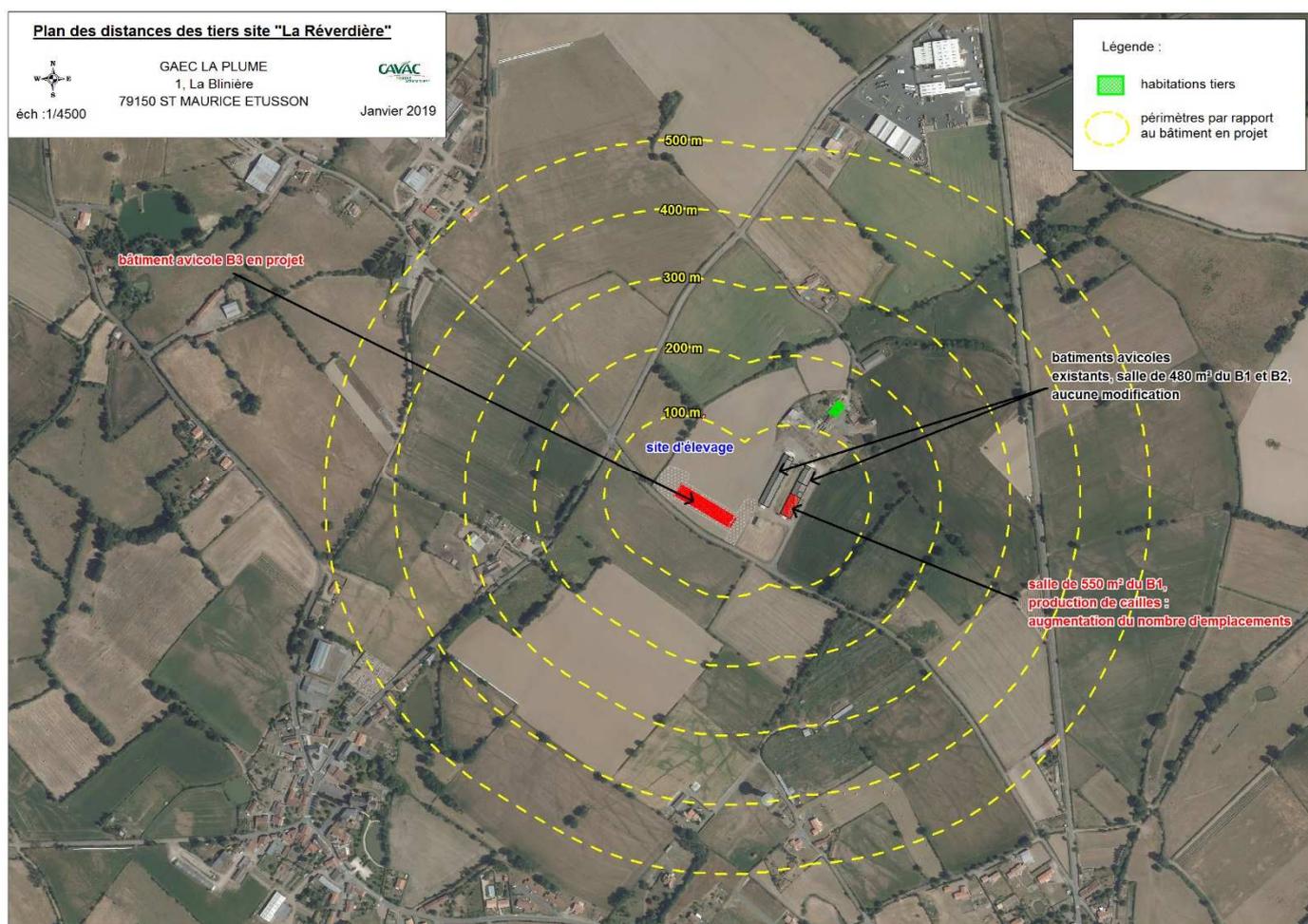
Ci-dessous le tableau indiquant les distances du projet par rapport aux tiers :

Hameau	Habitation	Occupation	Distance par rapport aux bâtiments en projet
La Réverdière	H1	Habitation tiers	200 m au Nord Est
	H2	Habitation tiers	211 m au Nord Est
	H3	Habitation tiers	325 m au Nord
Grasse	H3	Habitation exploitants	218 m au Sud Ouest
	H4	Habitation tiers	268 m au Sud Ouest

A noter que l'habitation H3 située à 218 m du projet est celle de l'un des associés du GAEC, Benjamin BRUNET.

Les autres habitations sont à plus de 400 m.

L'habitation tiers la plus proche des bâtiments est située à 200 ml du bâtiment en projet.



IV.5. Le patrimoine culturel

La commune de Saint Maurice Etusson ne recense aucun ensemble architectural remarquable bénéficiant d'une protection au titre de la législation sur les Monuments Historiques.

Aucun site archéologique n'est recensé à proximité du projet, ni de site inscrit ou classé (aucun sur la commune).

Le projet n'est donc pas susceptible de porter atteinte au patrimoine culturel.

IV.6. Le paysage

Le site d'élevage « La Réverdière » se situe en contexte agricole, dans le bocage Deux-Sévrien. Le site d'élevage est existant et intégré dans le contexte local.

Des haies sont présentes autour du site d'élevage, le long de la plupart des parcelles. Elles sont régulièrement entretenues.

Dans le cadre du projet, afin d'améliorer l'intégration paysagère déjà existante du site, une nouvelle haie sera implantée, elle concernera un linéaire de 100 mètres et sera positionné au sud Est du site.